

- **Collecte de la TAXE D'APPRENTISSAGE**
- **Un seul collecteur Régional : CCIM de Région Martinique**

Le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Martinique, Hervé LAUREOTE informe toutes les entreprises éligibles au versement de la Taxe d'Apprentissage, que pour l'année 2016, l'Organisme Collecteur Consulaire (OCTA), est la **Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique**.

Il vous reste encore quelques jours pour effectuer votre règlement en indiquant au verso l'organisme bénéficiaire de votre contribution (CMAR, CCIM ou CARM).

Pour tout renseignement complémentaire, nous vous invitons à vous adresser à la CCIM de Région Martinique au :

Tél. : 0596 42 78 87 Contact : Madame VIELET
Courriel : taxe@martinique.cci.fr

La taxe d'apprentissage reste l'un des modes de financement de notre CFA.
